

# écoquartier

de Saint-Léonard

## Au calendrier



Chaque mercredi

Collecte des résidus verts et feuilles mortes

Lundi 7 août

Collecte des encombrants et des résidus de construction, de rénovation et de démolition (CRD)

## L'équipe estivale de l'écoquartier

De gauche à droite, de haut en bas

**Keltoum**, aide animatrice horticole

**Cindy**, agente de communication et de sensibilisation

**Marie-Ange**, coordonnatrice adjointe et agente de sensibilisation

**Siham**, patrouilleuse verte

**Julia**, patrouilleuse verte

**Lisa**, animatrice horticole

**Julie**, animatrice horticole

**Esther**, directrice et coordonnatrice

**Justin**, patrouilleur bleu et vert



## La période des déménagements



Chaque année les Montréalais laissent 60 000 tonnes<sup>1</sup> de déchets à la rue lors de la période des déménagements, autour du 1<sup>er</sup> juillet. Pour éviter que la majorité de ces items prennent le chemin du site d'enfouissement, plutôt que d'être réutilisés ou recyclés, des solutions concrètes existent telles que la collecte des encombrants et des résidus de construction de rénovation et de démolition (CRD), les écocentres ou le *Bottin des récupérateurs*.

La **collecte des encombrants et des résidus de CRD** a lieu tous les 1ers lundis du mois et autres collectes spéciales (18 septembre et 16 octobre).

Les encombrants font référence aux gros meubles comme les commodes, les armoires, les tables, les chaises et les électroménagers, exception faite des appareils froids (réfrigérateurs, congélateurs, climatiseurs et autres appareils froids) pour lesquels, il faut communiquer avec le 311 et des produits électroniques (téléviseurs, ordinateurs, etc.) à rapporter dans les écocentres. De leur côté, les résidus de CRD désignent les matériaux utilisés lors des travaux résidentiels, tels que le bois, le gypse, la pierre, le bardeau d'asphalte et la céramique.

### Les écocentres

Les écocentres sont des sites de réemploi et de récupération de matières résiduelles accessibles gratuitement pour tous les citoyens montréalais. Les matières acceptées sont : les appareils contenant des gaz réfrigérants, les électroménagers, les produits électroniques, les meubles rembourrés, les matières recyclables, les métaux ferreux et non ferreux, les pneus de vélo et d'automobile hors d'usage de 84 cm ou moins, les résidus de CRD, les résidus domestiques dangereux (RDD) (ex. : peinture, huile, solvants, pesticides, chlores, etc.), les résidus verts, les feuilles mortes et les branches de conifères.

Les écocentres situés à proximité de Saint-Léonard sont :

- **Écocentre Saint-Michel** : 2475, rue des Regrattiers
- **Écocentre de Rivière-des-Prairies** : 11400 rue Léopold-Christin

### Le *Bottin des récupérateurs*

Ce bottin permet de trouver les endroits à deux pas de chez vous où vous pouvez vous départir des objets usagés qui vous encombrant et qui pourraient encore servir.

<sup>1</sup> Source : Ville de Montréal



## Saviez-vous que ?

Pour réduire au minimum les matières résiduelles que nous produisons, nous devons revoir nos habitudes de vie en privilégiant la hiérarchie des 3RV !



Cette approche valorise les quatre mesures suivantes :

- [Réduction à la source](#)
- [Réemploi](#)
- [Recyclage](#)
- [Valorisation](#)

## La collecte des résidus verts et feuilles mortes



Les résidus verts et feuilles mortes sont les résidus organiques qui proviennent de votre jardin, de votre cour ou de votre potager. Lorsque ceux-ci sont envoyés au site d'enfouissement, leur décomposition produit des gaz à effet de serre (GES), responsables des changements climatiques.

Contribuez plutôt à préserver un milieu de vie plus sain et plus vert en participant à la collecte des résidus verts et feuilles mortes. Ils seront ensuite transformés en engrais naturel : le compost.

### Horaire de la collecte

Tous les mercredis jusqu'au 22 novembre

### Contenants autorisés

- Récipients en métal ou en plastique rigide munis de poignées ou d'anses
- Sacs en papier : Les citoyens peuvent se procurer un paquet de cinq sacs en papier gratuitement auprès de l'écoquartier (jusqu'à épuisement des stocks)
- Boîtes en carton
- Sacs en plastique transparent



**\*\*\*Les sacs d'ordures ménagères opaques ne sont pas acceptés.**

### Matières acceptées

Résidus de préparation des semis, de plantation, de désherbage et de déchaumage, rognures de gazon, résidus de taille de haie, résidus de nettoyage du potager et des arbres fruitiers, feuilles mortes, branches de conifères (cèdres, épinettes, etc.).

### Collecte des branches d'arbres feuillus : communiquez avec le 311

Les branches d'arbres feuillus (chênes, frênes, érables, etc.) ne sont pas acceptées dans cette collecte, en raison de la lutte à l'agrile du frêne qui fait des ravages à Montréal.

## Déjouez l'agrile du frêne



Depuis 2011, la Ville de Montréal déploie des efforts importants pour contrôler la propagation de l'agrile du frêne sur les terrains publics. Mais la lutte doit se faire également sur les terrains privés. En vertu de la réglementation municipale, si vous possédez un ou plusieurs frênes sur votre terrain, vous avez l'obligation d'agir.

### Qu'est-ce que l'agrile du frêne ?

L'agrile du frêne est un insecte ravageur, originaire d'Asie, qui s'attaque aux frênes. L'agrile du frêne bloque la circulation de la sève de l'arbre en creusant des galeries sous l'écorce pour se nourrir. Un frêne peut donc paraître en santé alors qu'il est sévèrement infesté. Lorsque les symptômes apparaissent, il est généralement trop tard pour le protéger.

### Passez à l'action

1. Vérifier la présence de frênes sur votre terrain. Les frênes possèdent [3 caractéristiques](#) permettant de les reconnaître.
2. Votre frêne ne montre pas de symptôme, faites-le traiter sans tarder (entre le 1<sup>er</sup> juin et le 31 août). N'attendez pas, agissez avant qu'il ne soit trop tard. Vous pouvez bénéficier d'une [aide financière](#) pour réduire de 50 % les frais de traitement de votre frêne.

Votre frêne est dépérissant, faites-le abattre et disposez adéquatement des résidus de bois de frêne.

Pour plus d'information, consultez le [Guide à l'usage des propriétaires de frênes](#).

**Katimavik**



### Conseillère ou conseiller en environnement

L'Écoquartier de Saint-Léonard est à la recherche d'une personne intéressée par un éco-stage Katimavik de conseillère ou de conseiller en environnement, à l'automne 2017 (du 14 septembre au 8 décembre).

Date limite pour soumettre sa candidature : 28 juillet 2017

Pour connaître les critères d'admissibilité, consultez l'[offre de stage complète](#).



### La pharmacie dans mon jardin

Comment parler de juillet au jardin sans parler de ses petits bijoux adorés, les fleurs de camomille. La [camomille](#), le cadeau du soleil !

Derrière cette charmante petite annuelle se cache une plante médicinale d'une polyvalence épatante !

Écoquartier de Saint-Léonard

✉ 7800 rue de la Salette

☎ 514 328-8444

@ [ecoquartierstleonard@gmail.com](mailto:ecoquartierstleonard@gmail.com)

Internet : [ecoquartiersaintleonard.org](http://ecoquartiersaintleonard.org)

Heures d'ouverture

Lundi : Fermé

Mardi : 9 h à 12 h et 13 h à 17 h

Mercredi : 13 h à 17 h

Jeudi : 13 h à 19 h

Vendredi : 13 h à 17 h

[Pour vous désabonner](#)